

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2009

Sous la présidence de Madame Agnès KIEFFER, Maire

PARTICIPATION DES CONSEILLERS

Agnès KIEFFER, Maire, présente

François BERNET, Adjoint, présent
Mario HEGY, Adjoint, présent
Corinne SIGRIST, Adjointe, présente

PETERSCHMITT Frank, présent
AMBIHL André, absent, excusé
BINTZ Marie-Nella, présente
ANTOINE Vincent, présent
BELLICAM Gervais, présent
HEGY Jérôme, présent
FINANCE Jean-Claude, présent
SCHNEIDER Doris, absente,
procuration à BINTZ Marie-Nella
AMBIHL-VICHERY Astrid, présente
KUHNS Christian, présent
TUGLER Laurent, présent

SECRETARIAT DE SEANCE

Martine REINHART, Secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR

1.	Approbation du compte rendu de la séance du 30 avril 2009	1
2.	Urbanisme – Elargissement de la Rue des Bleuets	1
3.	Logement communal – Résiliation de bail d'habitation	2
4.	Centrale nucléaire de Fessenheim – Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	3
5.	Bâtiments communaux – Affectation du local sis au 3 Rue de l'Eglise	3
6.	Finances communales – Budget primitif 2009 – Décision modificative n° 1/2009 – G.I.C. Petit Outarde de la Hardt	3
7.	Informations	4
8.	Divers	4

1. Approbation du compte rendu de la séance du 30 avril 2009

Le compte rendu de la séance du 30 avril 2009 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Urbanisme – Elargissement de la Rue des Bleuets

Monsieur Frank PETERSCHMITT rejoint l'Assemblée à 20 heures 05.

Madame le Maire rappelle :

La Rue des Bleuets présente actuellement une largeur de 4 mètres sur le tronçon compris entre la salle polyvalente et l'intersection avec la Rue des Violettes. Son élargissement est souhaité à 6 mètres au lieu de 8 mètres comme le prévoit le Plan Local d'Urbanisme (article UC3.2) pour permettre au Cercle Sportif et Culturel de Rustenhart de réaliser une extension, étant précisé que l'implantation des bâtiments ne peut se faire à moins de 4 mètres de l'alignement des voies (article UC6).

L'étude de ce projet d'extension a par ailleurs révélé que les parcelles supportant l'immeuble, parcelles mises à disposition du Cercle Sportif par la Commune aux termes d'un contrat de bail d'une durée de 50 ans signé le 7 avril 1972 et enregistré le 12 mai 1972 au Centre des Impôts de Guebwiller, n'étaient pas inscrites au Livre Foncier de Rustenhart, sur le feuillet ouvert au nom de la Commune.

Aux termes de cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, avec onze voix pour et une abstention,

VU le projet d'extension présenté par le Cercle Sportif et Culturel de Rustenhart ;
VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 juillet 2007 ;
VU l'article L. 141.3 du Code de la voirie routière donnant compétence aux conseils municipaux pour le classement et le déclassement des voies communales ;

- Ø charge Madame le Maire d'établir le certificat de possession trentenaire propre à introduire la requête en inscription au Livre Foncier des immeubles cadastrés comme suit :
 - n° 12 – section 5 – lieudit « Rue des Violettes », d'une contenance de 44.02 ares,
 - n° 13 – section 5 – lieudit lieu-dit « Village », d'une contenance de 21.09 ares ;
- Ø décide de procéder à l'élargissement de la Rue des Bleuets, à l'intérieur des limites précitées, en portant la largeur de plate-forme de 4 à 6 mètres ;
- Ø décide de procéder à l'enquête publique afin de mettre une partie du domaine privé dans le domaine public ;
- Ø dit que l'ensemble des frais en résultant sera pris en charge par la Commune, notamment ceux liés à l'intervention du géomètre, et prélevés sur les crédits inscrits au budget à cet effet ;
- Ø autorise Madame le Maire à entreprendre toutes démarches en ce sens et à signer tous documents ou actes y afférents.

3. Logement communal – Résiliation de bail d'habitation

Madame le Maire rappelle :

Un bail d'habitation avait été consenti à Madame Sandra SCHLIENGER et à Monsieur Yves LESAGE pour le grand appartement sis au 1^{er} étage de la Mairie, au 2 Rue de l'Eglise, à compter du 1^{er} novembre 2007.

La carence des locataires dans le paiement des loyers a quasiment été constatée dès l'entrée en location, le paiement de la caution ayant nécessité l'intervention des services sociaux (caution payée sous forme d'aide financière avancée par le Conseil Général).

Par la suite, la Commune a bénéficié, au titre du règlement des loyers uniquement, des seuls versements de la Caisse d'Allocations Familiales correspondant aux aides attribuées à Madame Sandra SCHLIENGER. Pour éviter que ces aides ne soient suspendues, un plan d'apurement de la dette a été élaboré entre la Commune et les intéressés, sur demande expresse des services de la Caisse d'Allocations Familiales.

Par ailleurs, et malgré la volonté discrétionnaire du Receveur d'accorder des reports et délais de paiement pour leur permettre de remplir leurs obligations ; à l'échéance des délais impartis, les intéressés ne s'étaient pas conformés à leurs engagements. L'intervention de l'huissier du Trésor est également restée sans effet.

A l'issue des derniers entretiens, ils ont reconnu être aujourd'hui dans l'impossibilité de régulariser leur situation et être à la recherche de solutions de relogement.

Ceci étant, Madame le Maire propose de mettre un terme à une situation préjudiciable pour la Commune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Ø se prononce en faveur de la rupture du bail pour non-paiement des loyers et charges ;

Ø autorise Madame le Maire à notifier le congé par acte d'huissier ;

Ø autorise Madame le Maire à engager, le cas échéant, par voie de droit, une action en résiliation de bail, motivée par l'existence d'une dette locative importante.

4. Centrale nucléaire de Fessenheim – Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle

Monsieur Mario HEGY donne lecture du courrier émanant du Conseil Général et soumet à l'assemblée, conformément aux prescriptions du Code des Impôts, le projet de répartition de la dotation issue de l'écrêtement de la Centrale Nucléaire EDF de Fessenheim.

Pour 2009, Rustenhart bénéficie de l'attribution suivante :

- 46 023 € au titre de l'écrêtement communal,
- 404 € au titre de l'écrêtement intercommunal.

Après examen de cette péréquation de recettes et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Ø prend acte de cette répartition sans remarque particulière.

5. Bâtiments communaux – Affectation du local sis au 3 Rue de l'Eglise

Monsieur Jérôme HEGY rejoint l'Assemblée à 20 heures 35.

Madame le Maire rappelle :

Le bail dérogatoire concédé aux gérants de l' Ecol'Auto LAMM installée dans l'ancienne agence du Crédit Mutuel, a pris fin le 10 novembre 2008.

Depuis lors, les locaux sont restés vacants et ce, malgré une large consultation de la population par le biais d'un appel à candidature diffusé dans le périodique « Près de Chez Vous ».

Monsieur Vincent ANTOINE rejoint l'Assemblée à 20 heures 40.

Madame le Maire poursuit :

A l'issue de la journée des inscriptions pour la rentrée 2009-2010, les effectifs enregistrés à l'école élémentaire laissent entrevoir une probable ouverture de classe. L'école ne disposant plus de salle disponible, Madame le Maire, en lien avec l'équipe pédagogique, propose de libérer une pièce en transférant la bibliothèque dans le bâtiment de l'ancienne agence bancaire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec treize voix pour et une voix contre,

Ø émet un avis favorable à la nouvelle affectation de ce bâtiment ;

Ø décide de procéder au rafraîchissement de l'immeuble avant déménagement ;

Ø décide d'entreprendre les travaux nécessaires à la reconversion du local précédemment consacré à la BCD (Bibliothèque Centre de Documentation).

6. Finances communales – Budget primitif 2009 – Décision modificative n° 1/2009 – G.I.C. Petite Outarde de la Hardt

Monsieur Mario HEGY expose :

Par courrier reçu le 11 juin 2009, Monsieur Francis GROSS, trésorier du G.I.C. (Groupement d'Intérêt Cynégétique) Petite Outarde de la Hardt, nous a fait parvenir un appel de cotisation à soumettre à l'approbation du Conseil Municipal.

Cette cotisation est appelée pour encourager le G.I.C. à persévérer dans ses actions, soit principalement le repeuplement en perdreaux, et à couvrir les frais administratifs et subventions redistribuées à ses membres.

Par Assemblée Générale du 18 mai 2009, cette cotisation a été reconduite à hauteur de 0.40€ à l'hectare pour les détenteurs de droit de chasse et pour les communes.

Pour Rustenhart, elle s'élève à 467. 74 € (1169ha X 0.40 €/ha).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Ø vote la décision modificative suivante :

ART 6574	Subvention exceptionnelle G.I.C. Petite Outarde	+ 200 €
ART 61522	Entretien des bâtiments	- 200 €

7. Informations

- 7.1. Ecoles maternelle et élémentaire – Compte rendu du conseil d'école du 29 mai 2009
- 7.2. Commission des travaux - Compte rendu de la réunion du 10 juin 2009
- 7.3. Communauté de Communes Essor du Rhin – Balayage des rues et nettoyage des décanteurs
- 7.4. Mirande – Réalisation de plaques commémoratives en mémoire des personnes décédées au cours de l'exode de 1939-1940
- 7.5. Petite enfance – Modes de garde pour bébés et enfants – Diffusion d'un questionnaire auprès des familles concernées en vue d'un premier recensement des besoins
- 7.6. Lancement de la quatrième campagne de distribution d'iode stable pour les habitants des communes situées dans un périmètre de 10 km autour d'une centrale nucléaire, le 15 juin 2009
- 7.7. Communauté de paroisses – Visite canonique de Monseigneur Christian KRATZ, Evêque, les 9 et 10 mai 2009 – Remerciements à la Commune de Rustenhart pour le petit-déjeuner offert à l'occasion de cette visite
- 7.8. Inauguration de la « Route des Orgues de l'Essor du Rhin » en partenariat avec l'Association Festival Callinet et la Communauté de Communes Essor du Rhin les 20 et 21 juin 2009. Balisage touristique par la mise en place d'une signalétique à l'entrée des églises, destinée à faire connaître au grand public, l'orgue et son histoire
- 7.9. 96^e Tour de France Cycliste – 14^e étape « Colmar-Besançon – Interdiction de stationner le 18 juillet 2009 dans les rues de Dessenheim et Hirtzfelden (RD2bis)
- 7.10. Dates à retenir
30 juillet 2009 à 20h – Réunion du Conseil Municipal
2 octobre 2009 – Départ pour un séjour de quatre jours à Mirande à l'occasion de la commémoration de l'exode de 1939-1940 organisé conjointement avec la commune de Fessenheim.

8. Divers

8.1. Tour de table

Les membres du jury des maisons fleuries sillonneront les rues du village au courant de la semaine 30 pour admirer et noter les compositions réalisées en façade, sur les balcons ou dans les jardins. Naturellement, précise Madame le Maire, ils ne préviennent pas de leur arrivée mais ils examinent tout : la qualité du décor floral, l'entretien des réalisations, la diversité des espèces utilisées, la créativité et l'originalité du décor, l'harmonie des couleurs et des formes.

Monsieur Laurent TUGLER, adresse ses remerciements à la Commune, au nom de l'Association de Pêche, pour le soutien apporté à l'organisation de la journée du 20 juin 2009 réservée aux enfants. La Commune a prêté son concours à cette initiative par la prise en charge de la collation prévue pour le déjeuner des enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 heures 30 .

Conseillers	Procurations	Emargement
KIEFFER Agnès		
BERNET François		
HEGY Mario		
SIGRIST Corinne		
PETERSCHMITT Frank		
AMBIEHL André	./.	./.
BINTZ Marie-Nella		
ANTOINE Vincent		
BELLICAM Gervais		
HEGY Jérôme		
FINANCE Jean-Claude		
SCHNEIDER Doris	BINTZ Marie-Nella	
AMBIEHL-VICHERY Astrid		
KUHN Christian		
TUGLER Laurent		

